

Délivré le : 22.04.2024  
Valable jusqu'au : indéterminé  
Version : 1

**Détenteur du certificat**

Prefer Construct sa  
Sart d'Avette 110  
4400 Awirs  
Belgique

**Etablissement de fabrication**

Prefer Construct sa  
Zoning Industriel d'Hermalle-sous-Huy  
Rue du Pont 13  
4480 Hermalle-sous-Huy  
Belgique

## Certificat de conformité du contrôle de la production en usine n° 0965-CPR-00M/0280

Conformément au Règlement (UE) N° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction

### Éléments de maçonnerie

#### Éléments de maçonnerie en béton de granulats (granulats courants et légers) - catégorie I

mis sur le marché sous le nom ou la marque du détenteur du certificat et fabriqué dans l'établissement de fabrication mentionné sur ce certificat.

Ce certificat confirme que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances (EVCP) décrites dans l'Annexe ZA de la norme

#### EN 771-3:2011+A1:2015

selon le système 2+ sont appliquées et que le contrôle de la production en usine est évalué comme étant conforme aux exigences applicables.

La première version de ce certificat a été délivrée par PROCERTUS ou son prédécesseur légal le 11.05.2017. Le présent certificat reste valable tant que la norme harmonisée, le produit de construction, la méthode de l'évaluation et vérification de la constance des performances (EVCP), les conditions de fabrication dans l'établissement de fabrication ne sont pas modifiées de manière significative, sauf si le certificat est suspendu ou retiré par PROCERTUS.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur <https://extranet-prefab.procertus.be> ou en scannant le QR code de ce certificat.

ir. C. Ladang  
Directeur Général

